

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



POUR LES AGENTS
j'ose le changement !



CENTRE DE GESTION
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

79

**Une dynamique RH au service
de territoires en mouvement**

VOUS AVEZ UN PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET VOUS DÉSIREZ ?

- ▶ Prendre du recul et réfléchir à votre situation professionnelle.
- ▶ Obtenir des informations sur un métier, une formation, des financements.
- ▶ Évaluer la faisabilité et/ou le réalisme d'un projet d'évolution professionnelle.
- ▶ Anticiper une situation d'inaptitude ou d'usure professionnelle.
- ▶ Changer de métier ou de domaine d'activité.
- ▶ Identifier vos points forts (compétences, valeurs...) et vos axes d'amélioration.
- ▶ Améliorer votre estime de soi et renforcer votre confiance en soi.



Le CDG 79 peut vous accompagner dans votre démarche grâce au conseil en évolution professionnelle.

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- ▶ Une **offre de services** en information, en conseil et en accompagnement personnalisés de projets d'évolution professionnelle.
- ▶ Une **opportunité de faire le point** sur sa situation professionnelle, de formaliser et de mettre en œuvre une stratégie visant une évolution professionnelle, une mobilité interne ou externe, une reconversion, etc.



POUVEZ-VOUS EN BÉNÉFICIER ?

OUI, si vous êtes agent titulaire/stagiaire ou contractuel sur un emploi permanent (contrat de 6 mois minimum) des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 79, en position d'activité au sein de la structure publique.

COMMENT POUVEZ-VOUS LE METTRE EN PLACE ?

ÉTAPE 1

Vous pouvez solliciter le CDG par mail ou par téléphone afin de répondre à votre questionnement.

- ▶ Ce 1^{er} niveau d'information est **gratuit et confidentiel**.

ÉTAPE 2

- ▶ En fonction de vos besoins, **deux types d'accompagnements seront possibles** :

Accompagnement sur un projet défini



Vous avez un projet professionnel sur lequel vous portez un intérêt. L'accompagnement consiste à mener une démarche de réflexion quant au réalisme de votre projet et d'identifier les grandes étapes permettant d'y aboutir.

Accompagnement sur un projet non- défini



Vous avez un désir de changement sans arriver à verbaliser un projet défini. L'objectif est de vous aider à identifier vos priorités, clarifier vos ressources et repérer des pistes professionnelles possibles.



Les deux types d'accompagnements sont programmés sur une période de **6 mois maximum**, pour une **durée totale de 20 heures** (pouvant aller jusqu'à 24 heures en fonction des besoins), par une **alternance d'entretiens** avec le conseiller, de **travail personnel** et **sur votre temps de travail en accord avec votre employeur**.

L'accompagnement se déroulera dans les locaux du CDG 79 à Saint Maixent l'Ecole.

ÉTAPE 3

- ▶ Des **restitutions** de l'accompagnement seront faites à l'**agent** et à l'**employeur**.

TARIFS POUR L'EMPLOYEUR



La mobilisation de cette prestation nécessite l'accord préalable de l'employeur.

car ces **deux formules d'accompagnement** lui seront facturées de la manière suivante :

- ▶ Adhésion de 150 € au service mobilités et évolution professionnelle (MEP) pour 2 ans.
- ▶ 75 € / heure pour l'accompagnement personnalisé soit 1 500 € les 20 heures.

LES ATOUTS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE PAR LE CDG 79



Neutralité, écoute, confidentialité

Connaissance du statut et des métiers de la fonction publique territoriale, du marché de l'emploi, des dispositifs de formations et des évolutions réglementaires

Utilisation d'outils fiables, validés et personnalisés

Expertise sur les techniques d'entretien individuel, la passation de questionnaires et tests de personnalité, l'analyse et le transfert de compétences

CONTACT

Conseil en évolution professionnelle
Service mobilités et évolution professionnelle
05 49 06 84 66
evolutionpro@cdg79.fr